



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général commun départemental
Service des ressources humaines
Pôle Parcours Professionnels**

**ARRÊTÉ
PORTANT OUVERTURE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE,
D'UN RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE, D'UN TRAVAILLEUR
HANDICAPÉ DANS LE CORPS DES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE
NORMALE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER
AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire
Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés ;

VU la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'État ;

VU le décret 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

VU le décret n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscriptions à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;

VU le décret n°2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaire de l'État aux ressortissants des États membres de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord de l'Espace économique européen autres que la France ;

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'État ;

VU le décret n°2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'État ;

VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté ministériel du 13 mars 2024 fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2024 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et des outre-mer ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}: Un recrutement par voie contractuelle d'un secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer est ouvert en région Centre-Val de Loire, au titre de l'année 2024, en vue de pourvoir un poste à la sous-préfecture de Vierzon (18).

ARTICLE 2: Les personnes titulaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé en cours de validité à la clôture des inscriptions peuvent faire acte de candidature. Elles devront également justifier d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification professionnelle reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

ARTICLE 3 : Les dossiers de candidature sont constitués des pièces suivantes :

- Une lettre de motivation précisant en objet « Recrutement SACN TH »
- Un curriculum vitae précisant l'état civil, le parcours d'études et le parcours professionnel détaillé du candidat, avec l'indication des employeurs, des fonctions assurées et des dates d'exercice,
- Une photocopie du baccalauréat, ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres,
- La notification COTOREP ou CDAPH en cours de validité reconnaissant la qualité de travailleur handicapé,
- Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité,
- Deux enveloppes timbrées au tarif en vigueur libellées aux nom et adresse du candidat
- Une attestation sur l'honneur manuscrite certifiant que le candidat n'appartient pas à un corps ou à un cadre d'emploi de l'une des trois fonctions publiques,
- Une fiche de confirmation de candidature obligatoirement complétée et signée par le candidat.

Ils seront transmis à l'adresse suivante :

Préfecture de la région Centre - Val de Loire et du Loiret
SGCD45 – SRH – Pôle parcours professionnels
181 rue de Bourgogne
45042 Orléans Cedex 1

ARTICLE 4: La clôture des inscriptions est fixée au 17 mai 2024, le cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE 5 : Les candidatures reçues feront l'objet d'un examen par une commission de sélection. Les candidats pré-sélectionnés après examen seront convoqués à un entretien de sélection qui se déroulera à la sous-préfecture de Vierzon (Cher).

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le **25 AVR. 2024**

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général,



Stéphane COSTAGLIOLI

